

Conclusion

Des arbres dans nos parcelles cultivées ? Quelle drôle d'idée ! Et pourtant....

Si ces arbres avaient de la valeur ? Si ces cultures associées aux arbres en profitaient ? Si cela permettait un retour de la biodiversité dans le paysage cultivé ? Si... on essayait ? Des exemples existent déjà partout dans le monde et près de chez vous.

Un conseil ? Des arbres, mais pas sur la totalité de l'exploitation. Sur quelques parcelles bien choisies, progressivement, pour maîtriser la technique, tester par soi-même, observer les réactions des voisins et amis, inventer de nouvelles pratiques.

Les parcelles agricoles sont aujourd'hui des milieux très artificialisés, qui exigent beaucoup d'intrants pour rester productifs. Sans compter les différents problèmes liés à l'érosion des sols. Avec l'agroforesterie, vous jouez la carte de produire plus en imitant la nature, car dans la nature, arbres et herbacées coexistent toujours.



Vergers et haies en prairie :
une plus-value pour votre bétail et son bien-être



Arbres de production et
haie triple rang

Intéressé ? Des questions ?

Contactez Sébastien Delfar

Chargé de mission « Ressources et milieux naturels » au Parc naturel des Hauts-Pays.

Tél.: 065/46.09.38

Mail: s.delfar@pnhp.be

www.pnhp.be



En collaboration et avec le soutien de



Et avec le soutien du Fonds européen de développement régional



Parc naturel
DES HAUTS-PAYS

L'agroforesterie dans votre projet d'exploitation ?

Produire plus,
produire autrement

L'agroforesterie : « Un système de culture innovant qui s'adapte au
machinisme actuel et qui augmente la productivité globale »

Qu'est-ce que l'agroforesterie ?

« C'est l'association volontaire, sur une même surface agricole, d'arbres et/ou d'arbustes et
de productions agricoles ».

Les techniques agroforestières consistent en des modes d'exploitation des terres agricoles associant volontairement la production ligneuse et la production agricole, végétale ou animale. Grâce aux interactions entre les arbres et la production agricole, les techniques agroforestières diversifient la production de l'exploitation et améliorent les conditions sociales, économiques et environnementales de l'ensemble des utilisateurs de la terre.

Alignements d'arbres précieux autour ou au sein des parcelles agricoles, haies multifonctionnelles, taillis linéaires... sont quelques exemples de techniques agroforestières, à moduler selon les potentialités locales, les besoins des agriculteurs.

L'exploitant peut produire du bois (bois d'œuvre, bois de chauffage, plaquettes) et/ou des fruits, les commercialise et cultive ses champs ou élève son bétail.

Bien que parfois anciennes, les techniques agroforestières s'adaptent aujourd'hui à l'agriculture moderne et mécanisée. On les retrouve dans les exploitations de grandes cultures, les prairies ou encore les parcelles de maraîchage.

Les premiers avantages d’un projet agroforestier ?

« L’agriculteur capitalise et diversifie ses sources de revenus ».

Ainsi, l’agriculteur peut transmettre un patrimoine supplémentaire – la valeur des arbres en croissance – pour sa famille ou pour les générations futures. En outre, la diversification des produits permet une meilleure sécurité de revenus. Les synergies entre les arbres et la culture/prairie renforcent le fonctionnement agronomique et préservent le capital producteur qu’est le sol.

« L’agriculteur accroît la capacité des parcelles à résister aux changements ».

Par sa durée de vie relativement longue, par l’effet tampon du microclimat ainsi que par son effet sur la structure du sol, l’arbre améliore la qualité agronomique des terres. Brise-vent, apport d’humus et fertilisation naturelle, abri pour les auxiliaires sont quelques exemples de bienfaits pour les productions agricoles, pour autant que le projet soit réfléchi et adapté au contexte local.



Jeunes plantations d’arbres de production en prairie et en champ avec des essences nobles comme le merisier, l’alisier torminal, le chêne pédonculé, l’érable sycomore, le noyer hybride, le cormier, le pommier et le poirier.

Des chiffres en agroforesterie ?

- 50 à 70 €/arbre en prairie avec une protection lourde (bétail).
- 15 à 35 €/arbre en culture et en zone maraîchère avec une protection légère (gibier)

Exemple concret d’investissement et de rentabilité (prix indicatif HTVA): érable sycomore (*Acer pseudoplatanus* L.) et merisier (*Prunus avium* L.)

	Frais de plantation et d’entretien	Prix en € par arbre HTVA	Production et rentabilité	Chiffres par arbre
	Prix des plants	1 - 2€	Terme d’exploitation	40 - 45 ans
Plantation	Jalonnage – Piquetage Plantation Préparation de terrain à la tarière Paillage Pose et fourniture de tuteurs (acacia) Protection gaine (1,2 m) avec 2 tuteurs Regarnissage	30 - 35 €/h 30 - 35 €/h (sur devis) (sur devis) 3,2€ 2,3€ 1,0 - 2,0€	Production bois énergie hors bois d’œuvre Prix/m³ bois d’œuvre	1,8 - 2,2 t 60 €
Entretien	Taille de formation Elagage 2,5m Elagage 2,5-4m Elagage 4-6m	3,0 - 4,5€ 3,0 - 4,5€ 3,0 - 4,5€ 5,0 - 6,5€	Taux interne de rentabilité hors inflation et à prix constant	2,2 - 2,5 %
Total	Plantation et entretien par entrepreneur (hors frais variables) - 80 % d’aide du PNHP pour le prix des plants et la plantation	21,5 - 28,50€	Revenu total	65 - 90 €

Association pour l’agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles (AWAF asbl), 2017

Il faut noter que les modèles agroforestiers sont très variables. Selon les chantiers, les conditions pédologiques, les formes des parcelles, les exigences liées à la mécanisation, les modèles d’implantation, les choix d’espèces ... différeront.

Le point sur la législation en Wallonie

- La législation autorise la plantation de 100 arbres à l’hectare en zone agricole sans permis d’urbanisme (CoDT). Au-delà de 100 arbres par hectare, il est obligatoire de faire une demande de permis. Néanmoins, les experts recommandent de planter un maximum de 30 à 40 arbres à l’hectare pour un bon équilibre entre les arbres et les cultures. En prairie, la densité peut être légèrement supérieure.
- Le bail à ferme peut être une problématique en raison de la durée de production ainsi que de la liberté de culture du bailleur à évidemment respecter. Les accords bailleur-propriétaire sont dès lors à rechercher. En attendant la possible réforme de la loi sur le bail à ferme, il est conseillé pour un agriculteur voulant se lancer dans une parcelle agroforestière d’être propriétaire de la terre ou d’établir une convention entre le propriétaire et le locataire pour fixer notamment la répartition des dépenses, des recettes futures, des entretiens et des subsides.

Comment le Parc naturel des Hauts-Pays peut-il vous aider à lancer un projet agroforestier ?

Types de plantations	Financement	Techniques et pratiques	Conditions pour bénéficier de l’aide du PNHP	Informations (prochainement organisées)
En prairie ou en culture : -Haies/taillis -Alignements d’arbres (bois et/ou fruit)	Frais de plantation pris en charge à 80 % par le Parc naturel/ DNF	Suivi des plantations par le Parc naturel Petit matériel d’entretien mis à disposition pour les agriculteurs (sécateurs, scie égoïne, débrousailluse,...)	Les agriculteurs et propriétaires disposant de parcelles (prairies ou cultures) faisant partie du Parc naturel des Hauts-Pays.	Séance d’information et de formation en agroforesterie Visite d’exploitations de la région qui pratiquent déjà l’agroforesterie

